### MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 31/05/2024 Reçu en préfecture le 31/05/2024

ublié le

Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLI DE 1031-213100365-20240523-2024\_20-DE

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024**

Délibération N°2024-20

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation: 17 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 12

Votants: 13

<u>Présents</u>: Mireille ARNOULT, Johanna ATTAÏECH, Marie-Claude BLAD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Julie SORLI.

Absents représentés: Mr Jean TERRAL (représenté par Mr Bruno PASTUREL).

Absents ou excusés: Mr Mathieu JEAN.

Secrétaire de séance : Mr Etienne BREMAND .

#### OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n°2

Madame Le Maire rappelle que pour certains lots négociés, dans le cadre du marché public de la construction de la nouvelle école, des avances de fonds ont été réglées en 2023 et début 2024 aux entreprises concernées.

Ces avances sont déduites des paiements effectués à partir de 65% à 80% d'exécution du marché pour l'entreprise concernée.

Comptablement la résorption de cette avance se fait par émission d'un titre au compte/238-041 et d'un mandat au compte/231-041.

Les crédits nécessaires doivent donc être prévus au budget au chapitre 041 en dépenses et en recettes, ce qui n'avait pas été fait lors du conseil du 28 mars 2024.

Voici les montants correspondants pour 2024 :

SECTION	CHAPITRE	Montant BP	DM	Montant BP + DM
SI - D	231-041	0 €	-111 200 €	-111 200 €
SI - D	TOTAL DEPENSES	0 €	-111 200 €	-111 200 €
SI - R	238-041	0 €	+111 200 €	+111 200 €
SI - R	TOTAL RECETTES	0 €	+111 200 €	+111 200 €
SI	RESULTAT	0€	0€	0€

# MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Ce qui entraîne une augmentation de dépenses et de recettes toujours en éq ID: 031-213100365-20240523+2024\_20-DE

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	5 237 209,26 €	5 237 209,26 €
Résultat comptable		0€

Vote pour: 13

Vote contre:

Abstention:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'APPROUVER la décision modificative n°2-2024.
- D'AUTORISER Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

## MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024 Publié le



ID: 031-213100365-20240523-2024\_20-DE

Le présent document a été : Publié sur le site internet le : Notifié le : Transmis au représentant de l'Etat le : Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.